



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 10 décembre 2021 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'reportant l'entrée en application de la nouvelle formule de calcul des certificats verts octroyés visée à l'article 15, § 1^{er} bis/2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération', portant le numéro 70.674/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 11 janvier 2022, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.